

# ARRÊTÉ DU MAIRE N°2026-06

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

COMMUNE  
de  
**CORNAS**  
TEL: 04-75-81-81-65

**OBJET** : REGLEMENTATION DE CIRCULATION- Terrain La Mûre et chemin de la Voie bleue

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CORNAS,**

- Vu le Code des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-5 portant sur les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,
- Vu la demande le 15/01/2026 de M. André COQUELET, Président de l'Office Municipal des Sports de GUILHERAND-GRANGES.
- Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'utilisation de la voie bleue afin de permettre le bon déroulement de la manifestation : la foulée du bord du Rhône.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Afin de permettre le déroulement de la manifestation : La Foulée du Bord du Rhône, la circulation du chemin de la Voie bleue et du terrain La Mûre sera réglementée comme suit :

**Le chemin de la Voie bleue et le terrain de la Mûre seront fermés à la circulation.  
Ces dispositions sont valables le Dimanche 19 avril 2026**

**ARTICLE 2 : L'accès aux habitations devra être maintenu.**

**ARTICLE 3 :** Le pétitionnaire est autorisé à emprunter la voie bleue située du bord du Rhône entre la limite communale de ST PERAY et la limite communale de CHATEAUBOURG

**ARTICLE 4 :** Il est précisé qu'en toutes circonstances le passage des véhicules de secours devra être maintenu.

**ARTICLE 5 :** Le pétitionnaire prendra toutes les dispositions utiles et réglementaires en matière de signalisation pour assurer la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes.

**ARTICLE 6 :** Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire de la Commune de CORNAS,
- Monsieur le Commandant de la Police Nationale, Avenue Georges Clemenceau, 07500 GUILHERAND-GRANGES.
- M. le Président de l'Office Municipal des Sports de GUILHERAND-GRANGES.

**ARTICLE 7 :** Copie du présent arrêté sera transmise, pour information, à :  
Monsieur le commandant du centre de secours et d'incendie, Avenue Gross Umstadt 07130 SAINT PÉRAY

A CORNAS  
Le 15/01/26

Le Maire  
Stéphane LAFAGE

